

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 04 Février (04/02/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur le Maire), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Colette ROLLET), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

05 – 04 Février 2016
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. Le MAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016 prévu dans les textes susvisés au cours de la présente séance.

Pour copie conforme
Moissac le 08 février 2016

Le Maire,

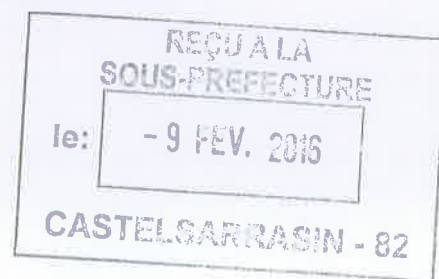


Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016



COMMISSION DES FINANCES DU 14 JANVIER 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE VILLE DE MOISSAC

SOMMAIRE

PREAMBULE

1) Un contexte budgétaire difficile

1.1 Le contexte économique national

1.2 Le contexte économique Moissagais

1.3 Un projet de loi de Finances pour 2016 marqué par la poursuite de la contribution des Collectivités Territoriales au redressement des comptes de l'Etat et du déficit public.

2) Une stratégie budgétaire 2016 sous la contrainte des ressources

2.1 Une capacité d'épargne à préserver face à la poursuite du désengagement de l'Etat et à améliorer pour maintenir notre patrimoine

2.2 Les objectifs 2016-2019 de diminution des dépenses de fonctionnement

2.3 Les investissements : réalisations 2015 et perspectives 2016-2019

2.4 Une poursuite du désendettement – une opération de refinancement de dette pour bénéficier de la baisse des taux

3) Les budgets annexes : Lotissement Belle Ile, Lotissement et Zone du Luc

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape obligatoire du cycle budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois précédents le vote du budget en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Conformément aux dispositions réglementaires, le document comporte un cadrage budgétaire global, la situation de l'endettement, les perspectives en matière de fiscalité et les principaux projets d'investissement de la Ville de Moissac pour 2016.

1) Un contexte budgétaire difficile

1.1 Le contexte économique national

Le gouvernement a bâti le Projet de Loi de Finances 2016 sur les hypothèses suivantes :

- Une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1.5% en 2016, après 1% en 2015
- Une inflation modérée à 1% après une quasi-stagnation en 2015 (+0.1%)

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques.

Pour rappel, la loi de programmation des Finances Publiques pour 2014-2019 repose sur l'économie de 50 milliards de dépenses publiques d'ici 2017 répartie comme suit :

EFFORT DEMANDE PAR LE GOUVERNEMENT	2015	2015-2017
Etat et agence	7.7	19
Collectivités Locales	3.7	11
Protection sociale	9.6	20
- dont dépenses d'assurance maladie	3.2	10
- dont autres dépenses de protection sociale	6.4	10
TOTAL	21	50

Pour les collectivités locales, cet effort se traduit par la baisse des dotations :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Loi de Finances 2014	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-10 500
Programme de stabilité pour les collectivités locales		-3 667	-7 334	-11 001	-11 001	-11 001	-11 001	- 55 005
Programme 2015		-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	- 22 002
Programme 2016			-3 667	-3 667	-3 667	- 3 667	-3 667	- 18 335
Programme 2017				-3 667	- 3 667	- 3 667	- 3 667	- 14 668
TOTAL	-1 500	-5 167	-8 834	-12 501	-12 501	-12 501	-12 501	-65 505

Le Projet de Loi de Finances 2016 fixe à titre indicatif (sans valeur contraignante) un objectif d'évolution des dépenses publiques hors dette qui se traduit pour les communes en 2016 par +1.2% d'augmentation des dépenses totales dont +1.3% pour les dépenses de fonctionnement et 0.9% pour les dépenses d'investissement

1.3 Le contexte économique Moissagais

La population :

Au 1^{er} janvier 2015, la commune recense 12 914 habitants contre 12 811 en 2014 soit une progression de +0.8%. La population légale (source INSEE) au 1^{er} janvier 2016 est de 12 980 habitants soit +0.5% par rapport à 2015.

Les bases fiscales :

Les bases nettes « ménages » (taxe d'habitation + taxe foncière sur le bâti et le non bâti) de 2015 progressent de 3.5% par rapport à 2014. En neutralisant la revalorisation des bases de l'Etat (1%), une progression des bases de 2.5% a ramené un produit fiscal supplémentaire évalué à 82 500 €.

Les bases nettes de cotisation foncière des entreprises diminuent de 1.3% par rapport à 2014 ; la situation économique des entreprises de notre commune reste difficile à l'instar de la situation nationale.

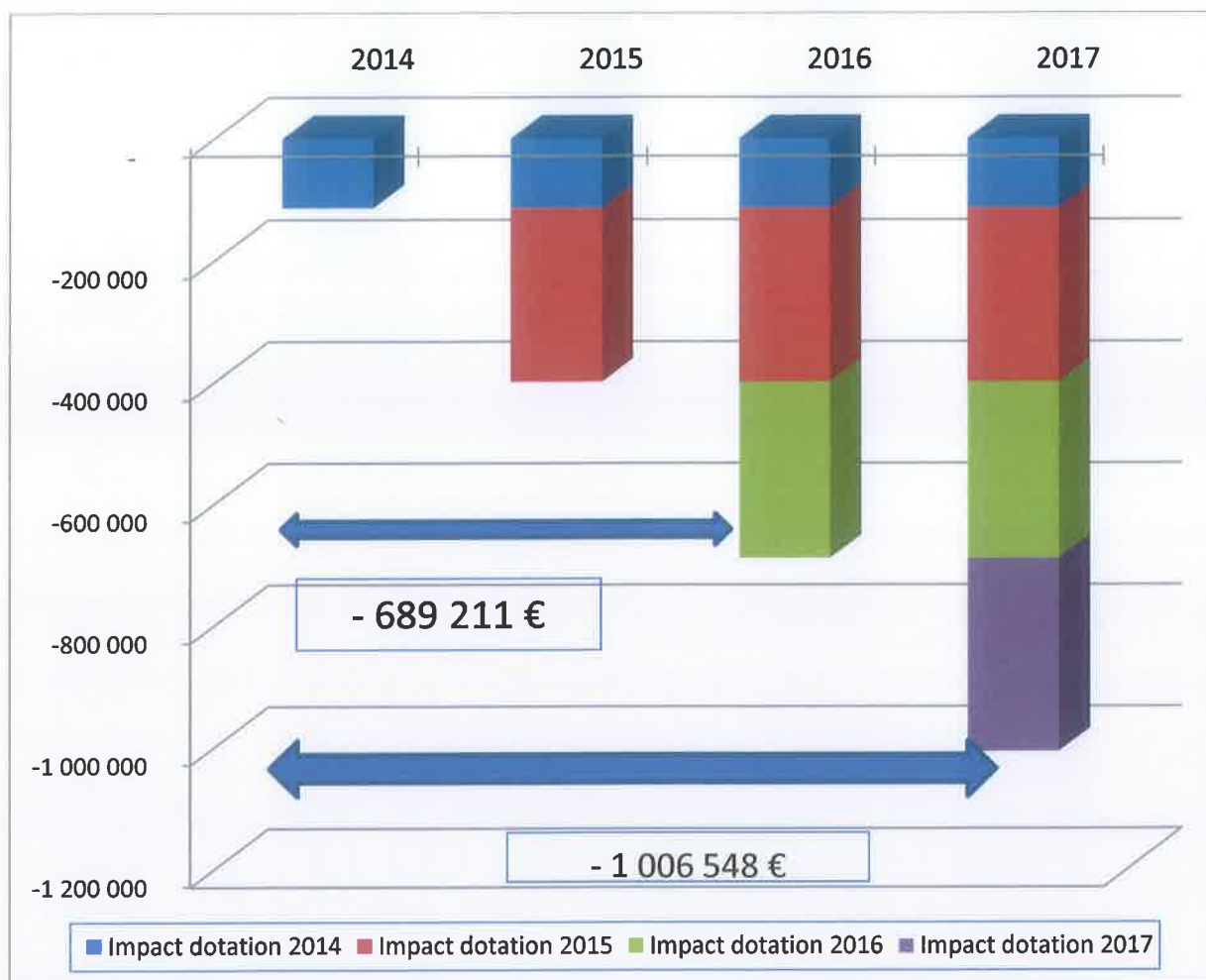
Par contre, le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises progresse de 6.7% en 2015 par rapport à 2014.

1.3 Un projet de loi de Finances pour 2016 marqué par la poursuite de la contribution des Collectivités Territoriales au redressement des comptes de l'Etat et à la réduction du déficit public.

L'histogramme ci-après représente l'effort financier demandé par l'Etat à la Commune de Moissac sur sa dotation forfaitaire par rapport à l'année de référence 2013 :

- de 2013 à 2016 un effort de 689 211 € ce qui correspond à + 8 points de fiscalité.
- de 2013 à 2017 un effort de 1 006 548 € soit + 11.5 points de fiscalité

Au-delà de 2017, l'inconnu subsiste sur le devenir des dotations des Collectivités locales, la prospective est établie sur le gel des dotations à partir de 2018.

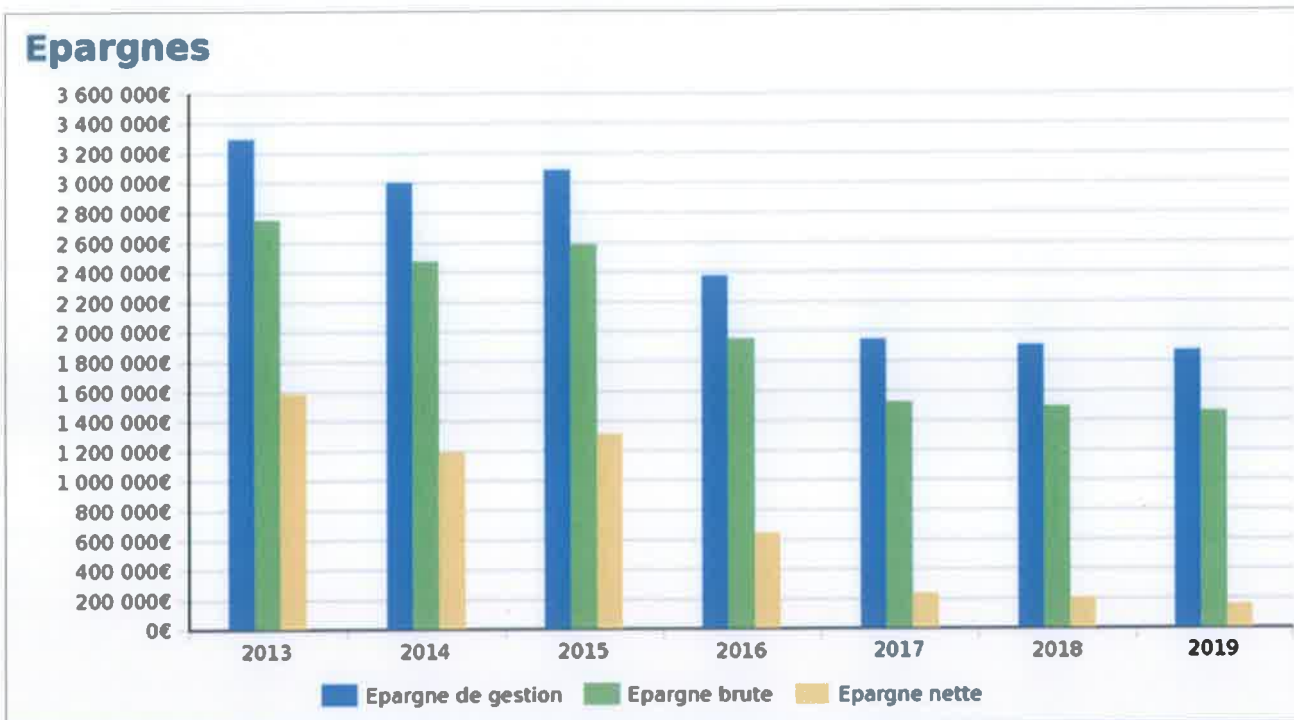


2) Une stratégie budgétaire 2016 sous la contrainte des ressources

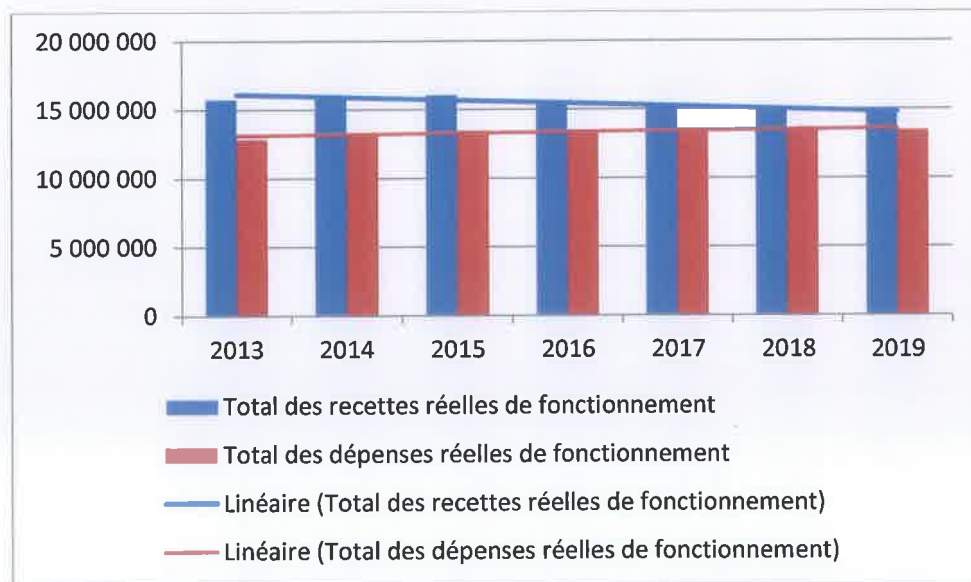
2.1 Une capacité d'épargne à préserver et à améliorer face à la poursuite du désengagement de l'Etat

Suite aux baisses successives des dotations de l'Etat depuis 2013 et jusqu'en 2017, la Ville de Moissac doit définir sa nouvelle trajectoire afin de maintenir un niveau d'Epargne nette suffisant à l'entretien de son patrimoine : celui-ci est estimé à 2 millions d'euros par an.

L'épargne nette prévisionnelle de la Ville de Moissac pour 2015 est de 1 300 000 € soit une amélioration de 8% par rapport à celle de 2014. Cette amélioration de l'épargne s'explique par le ralentissement sur 2015 de la progression des dépenses de fonctionnement (+0.4% de 2014 à 2015 contre +4% de 2013 à 2014) et l'augmentation des recettes de 1%. (0% entre 2014 et 2015)



Néanmoins, la tendance de dégradation des épargnes de la Ville de Moissac reste d'actualité notamment par l'évolution des dépenses de personnel à effectif constant avec le glissement vieillesse technicité (+3%) et la réduction des dotations de l'Etat qui pourrait conduire en 2019 à une épargne nette de 160 000 €.



Même si cette dégradation s'enregistre dans les autres collectivités, elle a pour conséquence la réduction des dépenses d'investissement du secteur public. Les collectivités dont la Ville de Moissac sont confrontées aux choix suivants :

- S'endetter pour maintenir un certain niveau d'investissement,
- Compenser la diminution des recettes par l'augmentation de la fiscalité
- Mettre en œuvre une stratégie de réduction des dépenses de fonctionnement

La Ville de Moissac se fixe comme objectifs 2016/2019 :

- Le maintien des taux de fiscalité
- La poursuite du désendettement
- La réduction des dépenses de fonctionnement pour améliorer l'épargne nette

2.2 Les objectifs 2016-2019 de diminution des dépenses de fonctionnement

Les orientations envisagées tout au long du mandat et nécessaires à l'amélioration de l'épargne nette sont :

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec la mise en place d'une nouvelle politique d'achat devant conduire à des économies. Un meilleur recensement des besoins devant aboutir à la mise en place de marchés à procédure adaptée.
Le chapitre des charges à caractère général sera réduit en 2016 de 50 000 € soit une diminution de 2% même avec l'intégration sur 2016 des crédits nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de Ville pour 60 000 € et l'augmentation du budget formation de 10 000 €

Détail des crédits de fonctionnement pour la mise en œuvre du Contrat de Ville :

- o 30 000 € pour une étude de cadrage des opportunités de développement de l'habitat financée à 50% par les crédits ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine)
- o 30 000 € pour une étude commerciale intégrant une réflexion sur le devenir de l'ancien Tribunal financée à 25% par la Caisse des Dépôts
- La diminution des charges de personnel de 700 000 € au minimum d'ici 2019 dont – 100 000 € en 2016 puis – 200 000 € en 2017,2018 et 2019.
- L'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions aux associations a diminué de 50 000 € en 2015 et diminuera de 50 000 € par an jusqu'en 2019 soit pour 2016 une enveloppe de 500 000 €.

Ces objectifs 2016-2019 ne seront pas suffisants pour aboutir à une épargne nette de 2 millions d'euros.

Pourquoi l'objectif de 2 millions d'euros d'épargne nette ?

Un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré en 2015, faisant apparaître un besoin d'investissement récurrent de l'ordre de 2 millions d'euros. Ces 2 millions d'euros sont nécessaires au maintien de notre patrimoine (bâtiments, infrastructure comme la voirie, l'éclairage public, les équipements des services, renouvellement informatique ...)

De ce fait, l'objectif de 2 millions d'épargne nette permettrait d'autofinancer les investissements récurrents et donc ne pas faire appel à l'emprunt.

Le tableau ci-après vous liste les dépenses d'investissement nécessaire au maintien de notre patrimoine.

OPERATIONS	Coût net
Gros travaux Voirie Rurale	218 000
Gros travaux Voirie Urbaine	200 000
Gros travaux Eclairage Public	100 000
Gros travaux bâtiments	200 000
Gros travaux écoles	100 000
Mise en œuvre Accessibilité	150 000
Travaux sur Monuments Historiques	70 000
Matériels tous services	100 000
Renouvellement véhicules	100 000
Acquisition mobilier bâtiments	50 000
Acquisition mobilier de voirie	50 000
Informatique	50 000
Etudes	50 000
OPAH	140 000
Subventions d'équipement	213 000
Acquisitions foncières	50 000
Imprévus	200 000
S/Total DEPENSES RECURRENTES	2 041 000

2.3 Les investissements réalisations 2015 et perspectives 2016-2019

Réalisations 2015

En 2015, les dépenses d'équipement brut représentent 2 403 441 € soit -29% par rapport à 2014. Les principales dépenses sur 2015 ont été :

- 764 388 € de travaux de voirie
- 311 368 € pour la construction du poste de Police
- 82 063 € de subventions versées dans le cadre de l'OPAH
- 79 507 € de travaux dans les bâtiments communaux
- 76 504 € de fin de travaux sur les opérations du Port et du Patus
- 65 481 € de mobilier urbain et de panneaux de signalisation
- 53 618 € de suivi et d'animation de l'OPAH
- 51 347 € de travaux de dissimulation de réseaux
- 38 068 € d'études dans le cadre du PPRI
- 21 656 € d'études et de diagnostic sur le site de St Martin
- 15 676 € d'études dans le cadre de la mise en place de l'Agenda Programmé sur l'accessibilité.

Perspectives 2016-2019

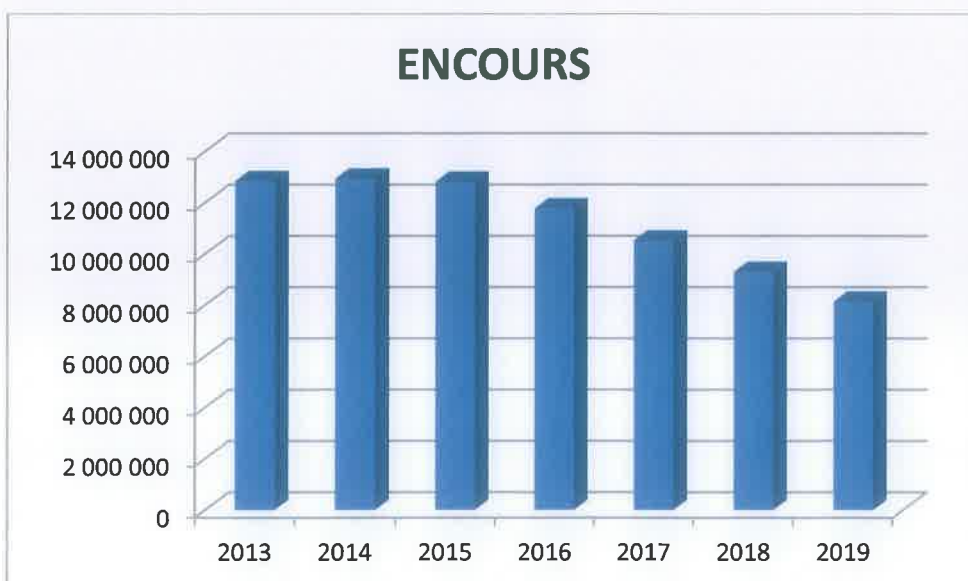
La capacité d'investissement de la Commune de Moissac est estimée à 11 millions d'euros de 2016 à 2019 hors reports de 2015 ce qui correspond à 2 750 000 € par an net (dépenses – subventions)

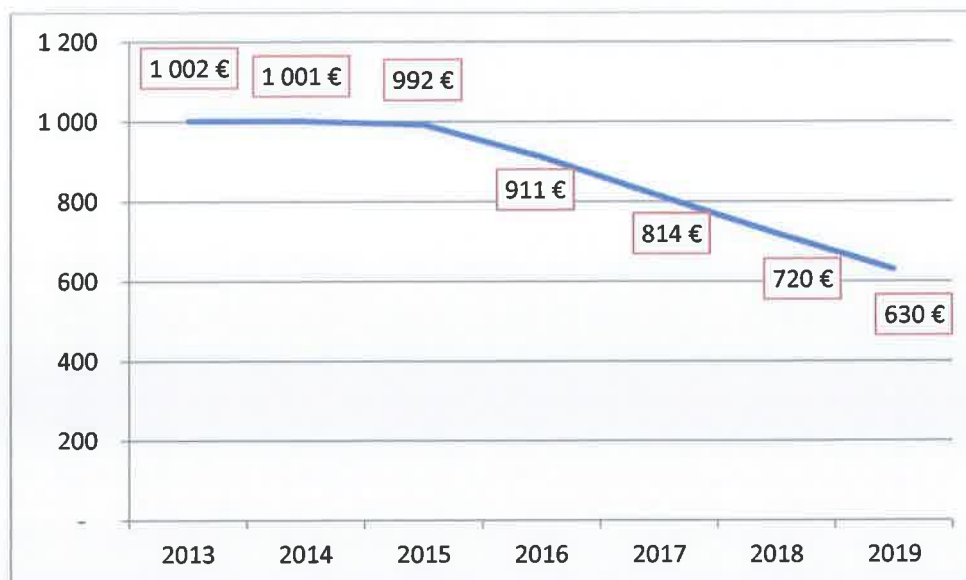
En 2016, les principaux investissements seront :

- Le projet de la « rue de l'inondation » lancé en 2015 pour 1 200 000 €.
- Le projet de vidéo protection projet total 360 000 € dont une première tranche sera inscrite en 2016,
- L'aménagement d'une aire de camping-cars lancé en 2015 pour 266 400 €.
- Des travaux d'accessibilité pour 150 000 €
- Des travaux sur les monuments historiques pour 200 000 €

2.4 Une poursuite du désendettement – une opération de refinancement de dette pour bénéficier de la baisse des taux

En 2015, la Ville de Moissac a souscrit (hors opération de refinancement) un emprunt de 1 million d'euros, en parallèle le capital remboursé en 2015 s'est élevé à 1 269 104 €. L'objectif reste précis, le montant de l'emprunt qui sera souscrit ne devra pas excéder le montant du capital remboursé sur la même année.





L'opération de refinancement

Malgré le refus des partenaires financiers de renégocier les emprunts en cours afin de bénéficier de la baisse des taux, la Ville de Moissac a lancé une opération de refinancement.

Trois prêts pour un montant total de capital restant dû de 2 105 384 € ont été soldés par anticipation. Un nouvel emprunt au taux fixe de 2.06% a été souscrit pour cette opération. L'économie générée sur les intérêts est de 315 210 € sur 13 années.

ANNEES	Intérêts des 3 emprunts soldés	Intérêts du nouvel emprunt	Frais de remboursement anticipé	ECONOMIE
2015	69 750,19	16 542,01	113 063,68	59 855,50
2016	94 227,47	43 646,04	-	50 581,43
2017	88 083,22	39 918,27	-	48 164,95
2018	81 644,47	36 190,49	-	45 453,98
2019	74 897,05	32 462,72	-	42 434,33
2020	67 826,16	28 734,94	-	39 091,22
2021	60 416,25	25 007,16	-	35 409,09
2022	52 651,06	21 279,39	-	31 371,67
2023	44 513,49	17 551,61	-	26 961,88
2024	35 985,68	13 823,84	-	22 161,84
2025	27 048,91	10 096,06	-	16 952,85
2026	17 683,50	6 368,28	-	11 315,22
2027	7 885,43	2 640,51	-	5 244,92
2028		77,66		77,66
	722 612,88	294 338,98	-	315 210,22

3) Les budgets annexes : Lotissement Belle Ile, Lotissement et Zone du Luc

Les déficits de ces budgets annexes au 31/12/2015 :

- **Lotissement Belle Ile : Déficit de 132 498.73 €.**

Sur ce lotissement restent le lot 1 de 2 605 m² et le lot 7 de 687 m² pour un prix de vente de 125 000 €. Après les ventes, le déficit prévisionnel serait de 7 498.73 € et serait pris en charge par le budget principal.

Pour 2016, une prévision de travaux de 15 000 € sera inscrite dans l'hypothèse où le lot 1 serait à diviser, le déficit serait alors de 22 498.73 €.

- **Lotissements : Déficit de 551 879.61 €.**

Sur ce lotissement décomposé entre Gal de Merle, Fraysse et Croix de Lauzerte, restent :

- 2 lots au Fraysse de 1 645 et 1 640 m² au prix de 50 000 € chacun (30.4 € le m²)
- 5 298 m² de terrains viabilisés sur la croix de Lauzerte au prix estimatif de 238 410 € (45 € le m²)
- 18 636 m² de terrains non viabilisés sur la croix de Lauzerte, après viabilisation 12 000 m² seront commercialisés au prix de 450 000 € (45 € le m²)

Pour 2016, 320 000 € de travaux nécessaires à la viabilisation de 18 636 m² de la Croix de Lauzerte seront inscrits au Budget 2016. Ce budget serait alors :

- En déficit sur Gal de Merle de 28 625.25 € qui sera pris en charge par le budget principal
- En déficit sur le Fraysse de 27 072.72 € qui sera pris en charge par le budget principal
- En excédent sur la croix de Lauzerte de 62 228.36 € qui sera reversé au budget principal
 - Soit un excédent cumulé de 6 530.39 €

- **Zone du Luc : Déficit de 1 308 491.31 €**

Concernant la zone du Luc, il reste 87 866 m² à commercialiser dont 28 311 m² du secteur ouest.

Pour 2016, 485 000 € de travaux nécessaires à la viabilisation du secteur ouest seront inscrits. En recette, pourront être inscrites des prévisions de ventes pour 1 349 220 € soit 783 000 € au titre d'Intermarché (ex Immobilières des Mousquetaires) et 566 220 € au titre du secteur ouest.

Suite au courrier de la Sous-Préfecture, le déficit d'investissement des budgets annexes doit être couvert par une avance remboursable du budget principal. A cet effet, une inscription en dépenses d'investissement de l'ordre de 900 000 € devra être inscrite. Cette avance sera remboursée par le Budget Annexe de la Zone du Luc au fur et à mesure des ventes ou au plus tard au 1^{er} janvier 2018 lors de la prise de compétence de la Communauté de Communes Terres de Confluences (Loi Notre compétence obligatoire des EPCI).

